



SNMD

Paris, le 18 novembre 2013

musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS
mel : org.cgt@musee-orangerie.fr

Ouverture des musées le 1^{er} janvier Jour de l'An

Pourquoi la CGT s'y oppose

La Direction de l'EP-Orsay-Orangerie tient à tout prix à ouvrir au public les deux établissements le Jour de l'An. Le site web des musées d'Orsay-Orangerie annonce l'ouverture au public mercredi 1^{er} janvier 2014.

Aucun impératif de continuité du service public n'impose l'ouverture d'un musée le 1^{er} janvier. D'ailleurs, l'EPMO serait le seul musée ouvert le Jour de l'An.

La volonté d'augmenter les chiffres de fréquentation. Le ministère de la Culture baisse la subvention d'État et laisse faire l'EPM'O.

L'ouverture du musée le 1^{er} janvier sert de laboratoire pour tester une ouverture avec un nombre restreint d'agents titulaires, quelques encadrants intermédiaires et un recours massif aux vacataires (en 2014 emplois « mécénés ») : un modèle qui pourra donc se répliquer les autres jours de l'année, fériés ou pas.

Le principe réglementaire du volontariat est dévié : une forte pression est exercée par la hiérarchie (notamment dans les secteurs à faible effectif) pour que les

agents se portent volontaires malgré tout. La date clôture des inscriptions du 7 novembre a été repoussée.

Cette ouverture le Jour de l'An ne peut se faire sans entraîner à sa suite les autres professions (salariés extérieurs), où le volontariat n'est pas pratiqué : nettoyage, restauration, librairie, climatisation, électricité... Cela entraîne d'importantes perturbations dans la vie familiale, voire l'impossibilité pour certains de ces salariés de concilier le travail, la garde des enfants et la vie familiale pour laquelle le Jour de l'An est un jour de retrouvailles et de repos.

Quel est le coût pour l'EPMO de cette ouverture ? Rémunérations majorées : allégées pour le ministère de la Culture s'il y a peu de titulaires ; augmentées pour l'EPMO qui paie les vacataires sur ses crédits, plafonnés, donc en les redéployant sur le 1^{er} janvier.

Quid des compensations prévues pour les entreprises extérieures sous-traitantes ou sous convention ? Voilà des infos que la Direction ne donne jamais, même quand on les lui demande.

La Direction du musée d'Orsay-Orangerie développe un schéma qui ressemble beaucoup à l'actualité sur l'ouverture des commerces le dimanche (agents « volontaires » mis en avant pour améliorer le service rendu à la clientèle).

La Direction se plaît à oublier que les personnels ne sont pas volontaires pour travailler par plaisir le 1^{er} janvier, mais pour gagner une rémunération majorée ! Avec le gel du point d'indice et une grille salariale écrasée, c'est bien compréhensible.

Rappelons que la Direction avait présenté en C.T. son premier projet portant sur l'ouverture du musée le 25 décembre (Noël) et le 1^{er} janvier.

Si demain le travail le 1^{er} janvier devient la norme, les contreparties se réduiront pour tous, en premier lieu les autres jours fériés : on nous expliquera (ce que la Direction fait déjà) qu'elles ne sont pas justifiées, qu'elles coûtent trop cher.

Nous vivons dans un environnement doublement soumis à la concurrence : la concurrence interne entre les personnels et la concurrence entre les musées établissements publics. Ce que fait l'un a forcément un impact sur ce que fait l'autre : les agents « volontaires » pour travailler le 1^{er} janvier permettent d'imposer ce planning à beaucoup, volontaires ou non, notamment vacataires et salariés sous-traitants. **Ne sera embauché que le vacataire qui accepte de travailler le 1^{er} janvier.**

Il importe de protéger un « ordre public social » qui limite les effets de la concurrence entre les personnels et les salariés. Imaginons qu'un « volontaire » puisse signer un contrat en dessous du taux minimal Fonction publique et du

SMIC, il est clair que l'EP Orsay-Orangerie ne recruterait plus que ces « volontaires ».

Les syndicats défendent les intérêts collectifs, qui ne sont pas la somme des « intérêts » individuels. Ce qui arrange l'un peut déranger l'autre, voire porter atteinte à ses droits. Un syndicat peut donc assumer de défendre des intérêts collectifs contradictoires avec ceux de quelques collègues.

Une période de crise est une période où la concurrence s'aiguise : le 1^{er} janvier ouvert permettrait à l'EP-Orsay-Orangerie de prendre des parts de marché sur les autres grands musées, fermés ce jour-là, en attirant la manne des touristes oisifs le Jour de l'An (dans quel état pour certains fêtards !)

Elle permettrait aussi d'augmenter un peu le record de fréquentation de l'exposition *Masculin / Masculin* qui ferme le lendemain, 2 janvier... record qui ne manquera pas d'être diffusé dans les médias.

Le jour où les autres musées viendraient à ouvrir eux aussi le 1^{er} janvier, alors la fréquentation d'Orsay-Orangerie redeviendrait celle d'un jour normal.

Pour les touristes, que représente un musée ouvert le Jour de l'An ? Au mieux une simple commodité d'opportunité. Non, les touristes ayant fêté la Saint-Sylvestre à Paris ne vont pas se ruer au petit matin sur les avions et les trains pour aller visiter des musées à l'étranger et faire ainsi chuter le PIB de la France.

Tout bien pesé, le jeu n'en vaut vraiment pas la chandelle. C'est pourquoi la CGT, le 14 novembre, a voté contre le calendrier 2014 des jours fériés incluant le 1^{er} janvier.